

*Santé des non-fumeurs—Loi*

—Monsieur le Président, nous examinons aujourd'hui un projet de loi historique. Pour la première fois, nous sommes saisis d'un projet de loi extrêmement important concernant la santé de tous les Canadiens. Il s'agit d'une mesure apparentée à un projet de loi d'initiative gouvernementale par sa complexité, et il est rendu possible grâce à la réforme de notre procédure parlementaire. Il tend à créer un environnement sans fumée pour tous les employés relevant de la compétence fédérale et à interdire la publicité et la promotion des produits à base de tabac. Il s'agit d'une mesure aussi complète qu'un projet de loi d'initiative privée peut l'être, car un simple député ne peut pas dépenser d'argent. Elle ne peut renfermer de dispositions prévoyant une campagne publicitaire contre l'usage du tabac ou tendant à favoriser des récoltes de remplacement.

• (1700)

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Epp) lui-même a déclaré qu'il fallait aborder le problème de façon globale. J'exhorte aujourd'hui le gouvernement à passer aux actes, en appuyant le projet de loi C-204. Cette mesure a une chance d'être adoptée en vertu du nouveau règlement. Elle a été choisie par un comité tripartite comme un sujet dénué de tout sectarisme. Ce comité des affaires émanant des députés était formé en majorité de conservateurs qui se sont rencontrés, soit dit en passant, dans une salle enfumée. Les députés ont mis de côté leurs intérêts personnels, afin de faire passer au premier plan une question de santé d'importance nationale.

[Français]

Le problème du tabagisme est bien connu. Trente-cinq mille Canadiens perdent la vie chaque année à cause de maladies liées à l'usage de la cigarette, les cancers surtout, les infarctus et l'emphysème. Parmi les 35 000 Canadiens qui meurent chaque année, ils sont environ 1 000 qui ne fument pas eux-mêmes, mais qui sont les victimes de la fumée secondaire. Autrement, il y a les maladies non mortelles. Les fumeurs sont malades plus souvent que les non-fumeurs. Les enfants d'une famille où il y a un fumeur ou une fumeuse souffrent de maladies, de la bronchite deux fois plus souvent que les enfants d'une famille non fumeuse. Or, l'usage du tabac cause des problèmes très graves: la mort, la maladie, la souffrance, l'invalidité, la baisse de productivité et les incendies.

Qu'est-ce qu'on peut faire face à ce problème? Les fumeurs en grande majorité s'efforcent de cesser de fumer. Or, c'est difficile et ce serait mieux de ne pas commencer cette habitude. Pour cette raison il faut mettre fin à la publicité sur le tabac. A cause du fait que beaucoup de Canadiens cessent de fumer, surtout les hommes, et 35 000 fumeurs meurent chaque année, les sociétés de tabac sont obligées d'encourager de nouveaux fumeurs et malheureusement de nouvelles fumeuses. Les campagnes de publicité sont dirigées vers les jeunes et vers les femmes. Les campagnes publicitaires sont fondées sur la crainte et la vulnérabilité de ces deux groupes.

[Traduction]

Ces campagnes réussissent fort bien. La consommation de tabac s'est accrue de 4 p. 100 cette année par rapport à l'année dernière. Les campagnes publicitaires donnent des résultats. Il est vraiment ironique que les symboles de l'émancipation de la femme servent dans ces campagnes à inciter les femmes à fumer. Les femmes mourront du cancer du poumon dans la

même proportion que les hommes bien avant d'obtenir un salaire égal pour un travail d'égale valeur.

La société a tout intérêt à ce que les gens soient en bonne santé. Lorsqu'une personne est malade, lorsqu'elle s'absente de son travail ou lorsqu'elle meurt en laissant derrière elle de jeunes personnes à charge, c'est la société qui doit payer. C'est encore elle qui finance l'assurance-maladie et les pensions et s'occupe des personnes à charge. Les fumeurs eux-mêmes versent 3 milliards de dollars par année en taxes, mais ils coûtent à la société 8 milliards de dollars. Les compagnies de tabac n'ont pas à indemniser leurs victimes. Je ne prétends pas que ce soit là la meilleure solution, bien qu'il se révélera peut-être nécessaire d'intenter des poursuites en justice à défaut d'une mesure législative convenable. Quand on a découvert le tort causé par la thalidomide, ce médicament a été interdit. Personne n'ira dire qu'il nous aurait fallu une meilleure loi pour permettre aux victimes d'intenter des poursuites contre les fabricants de ce médicament. Ce dernier a été simplement interdit.

Nul n'a le droit de faire de la publicité pour un produit quelconque. En fait, les restrictions en matière de publicité s'appliquent à toutes sortes de services parfaitement légitimes, comme les services d'avocat et les produits pharmaceutiques. L'idée qu'on a le droit de faire de la publicité à un produit dangereux est tout à fait ridicule. Un tueur à gages ne peut pas annoncer ses services; celui qui fournit des armes aux terroristes ne le peut pas non plus, comme on ne peut pas annoncer que l'on vend du poison pour se débarrasser d'un conjoint gênant.

La liberté d'expression prévue dans la Charte des droits est destinée à permettre aux gens d'exprimer leur point de vue. Les gens sont libres de défendre la cause du tabagisme, mais personne n'a le droit de faire de la publicité à un produit dangereux. En outre, la Charte prévoit certaines exceptions dont on voit l'exemple dans toute société libre et démocratique. Assurément, des sociétés libres et démocratiques ont interdit la cigarette. Je signale que le pays qui a adopté l'interdiction la plus sévère, la Norvège, a été témoin d'une baisse considérable de la consommation du tabac, surtout chez les jeunes.

On a parfaitement raison de dire que la publicité ne sera pas la panacée, qu'elle n'empêchera pas les gens de fumer. Si la perfection était le critère pour accepter ou rejeter des mesures législatives, la Chambre n'aurait pas de projet de loi à étudier. La publicité étant absolument essentielle aux fabricants de cigarettes, il est absolument essentiel d'interdire toute annonce publicitaire sur ce produit. Aucune campagne publicitaire sur les méfaits du tabagisme que lancerait le ministre ne parviendrait à contrecarrer la campagne insidieuse des publicitaires qui associent un produit à la vie, à la santé, aux sports, à la beauté, au succès et qui jouent ainsi sur les appréhensions des consommateurs. Je préconise une campagne de contre-publicité, mais seulement après qu'on aura interdit la campagne de publicité en faveur du tabac. Le gouvernement ne peut pas financer cette initiative. Ce serait extrêmement coûteux puisque les sociétés de tabac dépensent 200 millions de dollars par an à leurs fins.